



Membre officiel



Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous souhaitez accueillir une jeune fille ou un jeune homme au pair et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Notre principal souci est la sécurité et le bien-être de vos enfants. Nos jeunes filles et jeunes gens sont soigneusement sélectionnés par nos correspondants à l'étranger afin de répondre à vos attentes. Nous sommes également très attachés à l'expérience de la stagiaire avec des enfants qui doit correspondre à l'âge des vôtres.

Nous souhaitons également vous donner quelques informations plus précises.

En effet, pour recevoir un Au pair, vous devez vivre non loin d'un centre de vie (centre commercial, cinéma, étudiants, transports, bibliothèque, etc...) et l'Au pair doit pouvoir suivre des cours de français pour étranger dans une école ou université appropriée s'il reste plus de 6 mois.

Nous nous permettons de vous rappeler nos prestations :

- proposition d'un ou plusieurs dossiers de jeunes au pair (dans le cadre de la formule intégrale et dans la mesure du possible),
- mise en relation avec ces derniers,
- soutien dans les démarches administratives,
- organisation de l'arrivée de votre Au pair,
- aide dans le choix des cours de langues (pour un séjour de plus de 6 mois)
- contacts téléphoniques réguliers tant avec votre Au pair qu'avec vous,
- réunions régulières avec tous nos Au pair suivies d'une newsletter (pour un séjour de plus de 6 mois), etc

Notre objectif est avant tout d'offrir à votre famille ainsi qu'à votre futur Au pair un réel encadrement personnalisé. En recevant votre dossier très tôt, nous aurons plus de chances de trouver la jeune fille ou le jeune homme dont vous rêvez. N'oubliez pas que le dossier complet doit nous être adressé au moins huit semaines avant la date envisagée de l'arrivée de votre Au pair (4 mois minimum si vous avez besoin d'une personne avec permis de conduire sauf en période estivale)

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la liste des documents nécessaires à la constitution de votre dossier :

- le dossier d'inscription pour recevoir un « Au pair »
- le bulletin de tarification complété et signé
- l'emploi du temps complété et signé
- une lettre de présentation de votre famille adressée à votre futur(e) Au pair
- les conditions générales signées
- les conditions d'accueil signées
- les chèques (frais de dossier, frais de placement et suivi et options le cas échéant)
- 2 enveloppes blanches grand format timbrées à 2,30 €
- une photo de famille avec vos enfants
- une photo de la chambre de l'Au pair (si possible)

Remarque :

Afin que nous puissions enregistrer votre dossier et rechercher pour vous la jeune fille ou le jeune homme au pair, les chèques correspondant aux prestations souhaitées (frais de dossier, frais de placement / suivi et options), à l'ordre de FÉE RÊVÉE, doivent être obligatoirement joints. Le chèque des frais de dossier sera encaissé à réception de votre dossier. Le premier chèque de frais de placement sera encaissé après votre accord sur l'Au Pair. Le second chèque de frais de placement sera encaissé le jour de l'arrivée de votre Au pair.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

L'Association FÉE RÊVÉE



DOSSIER D'INSCRIPTION POUR RECEVOIR UN « AU PAIR »



Nous vous remercions de nous retourner ce questionnaire dûment rempli et signé.
Il nous permettra de choisir la personne qui convient le mieux à votre famille.

DURÉE SOUHAITÉE DU SÉJOUR DE VOTRE AU PAIR

À quelle date souhaitez-vous qu'elle arrive* ?

Durée du séjour :

**Nous vous recommandons de nous retourner votre dossier complet au moins 8 semaines avant la date d'arrivée envisagée.*

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe:

Email :

	PÈRE	MÈRE
Nom		
Prénom		
Âge		
Nationalité		
Profession		
Employeur		
Téléphone portable		
Téléphone bureau		
Horaires de travail		

La famille est-elle composée de deux parents ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Dans le cas d'une famille monoparentale, merci de préciser	<input type="checkbox"/> divorcé (e) <input type="checkbox"/> veuf, veuve	<input type="checkbox"/> séparé (e) <input type="checkbox"/> autres :
Votre famille est-elle en bonne santé ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non, expliquez :
Un des parents est-il souvent absent ?	<input type="checkbox"/> oui, précisez :	<input type="checkbox"/> non
Fumez-vous ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Quelle est votre religion (facultatif) ?		
Êtes-vous pratiquant ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Employez-vous une femme de ménage ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, combien d'heures par semaine ?		
Parlez-vous une ou plusieurs langues étrangères ?	<input type="checkbox"/> oui, précisez :	<input type="checkbox"/> non
Avez-vous des animaux ?	<input type="checkbox"/> oui, précisez :	<input type="checkbox"/> non
Avez-vous déjà accueilli une personne Au pair ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Quels sont vos hobbies ?		
Partez-vous régulièrement en week-end ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, l'Au pair doit-il vous suivre systématiquement ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

2. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS

Prénom				
Date de Naissance				
Sexe				

Si vous attendez un enfant, quelle est la date prévue d'accouchement ?

L'un de vos enfants a-t-il une allergie, un handicap, ou des difficultés particulières ?

Oui

Si oui, précisez :

Non

Autres renseignements :

.....

.....

.....

.....

.....

3. INFORMATIONS SUR L'APPARTEMENT OU LA MAISON

Habitez-vous une maison un appartement

Nombre de pièces :	Nombre de salles de bain :
<input type="checkbox"/> Jardin	<input type="checkbox"/> Lave-vaisselle
<input type="checkbox"/> Lave-linge	<input type="checkbox"/> Accès Internet

• Précisions sur la chambre individuelle de la personne au pair :

Dimensions : m2

Salle de bain privée oui non

WC privé oui non

Équipement mobilier : indiquez s'il y a un bureau, une télévision, une radio, un téléphone ... :

.....
.....
.....

• Situation géographique :

Habitez-vous :

une grande ville une ville un village à la campagne

Ville importante la plus proche : Distance :

Gare la plus proche : Aéroport le plus proche :

Combien de temps faut-il en transports en commun pour se rendre à l'école de français la plus proche agréée par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi ?

Décrivez l'endroit où vous vivez (ligne et arrêt de bus le plus proche, centres sportifs, de loisirs, aménagements proches, commerces, liste des écoles donnant des cours de français...):

.....
.....
.....

4. INFORMATIONS SUR LA PERSONNE AU PAIR

Nous tenons compte de vos préférences, mais ne pouvons en aucun cas garantir une nationalité particulière. Notre priorité est de sélectionner une personne qui saura bien s'occuper de vos enfants.

Accepteriez-vous un jeune homme au pair ? non oui

Autoriserez-vous l'Au pair à fumer ? non oui en dehors

Acceptez vous une personne végétarienne ? non oui

Doit-elle savoir nager ? non oui, préférable oui, indispensable

Accepteriez-vous un Au pair avec niveau de français basique non oui

Avez-vous besoin d'une personne avec permis de conduire ? (Merci de répondre très précisément à cette question. Sachez que les jeunes filles avec permis et expérience de la conduite sont moins nombreuses. Notez que vous devrez assurer tous risques l'au pair auprès de votre compagnie d'assurance automobile)

non

oui, c'est indispensable pour véhiculer les enfants chaque jour

oui, c'est préférable pour véhiculer les enfants occasionnellement

oui, c'est préférable, mais uniquement pour ses déplacements personnels

L'Au pair pourra-t-il :

- | | | |
|---|------------------------------|--|
| Utiliser votre voiture pour son usage personnel | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Utiliser le téléphone? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Avoir un accès Internet? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Bénéficier de toutes les commodités de la maison? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Participer aux activités de la famille ? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Accompagner la famille en vacances ? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Inviter des amis / membres de la famille? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |

5. TRAVAIL DE L'AU PAIR

La personne placée au pair doit principalement s'occuper de vos enfants : les garder en votre absence, les accompagner à l'école et à leurs différentes activités... Cependant, vous pouvez lui demander de vous seconder quelques heures par semaine dans les tâches ménagères du quotidien. Nous vous remercions de préciser à quelle fréquence elle aura à accomplir les travaux domestiques suivants :

<input type="checkbox"/> Les réveiller combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Les habiller combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Les baigner combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Les promener combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Jouer avec eux combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Les accompagner à l'école combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Aller les chercher à l'école combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Les accompagner à leurs activités extra-scolaires combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Faire faire leurs devoirs combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Préparer le petit-déjeuner combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Préparer le déjeuner combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Préparer le dîner combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Ranger la chambre des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Ranger la cuisine après le repas des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Ranger les pièces après le passage des enfants combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Faire le ménage dans la chambre des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Nettoyer la salle de bains des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Nettoyer les toilettes des enfants combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Etendre le linge des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Repasser le linge des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Autres :

Aura-t-elle des soirs fixes de baby-sitting en semaine (deux maximum) ?

- non oui, précisez les jours :

Devra-t-elle faire du baby-sitting le week-end ? non oui, dans ce cas précisez la rémunération horaire proposée €

Sera-t-elle parfois seule à la maison ? le matin l'après-midi le soir la nuit

Quels seront ses jours de libre ?

- Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de toutes les conditions formulées dans les documents ci-joints.

Nous certifions que toutes les informations portées ci-dessus sont exactes.

Pour mémoire, une personne placée au pair recevra 80 € (100 € dans le cas d'une anglo-saxonne) pour 30 heures + 1 à 2 soirées de baby-sitting par semaine. Elle aura droit à une semaine de congés payés par période de 6 mois, ne devra pas travailler les jours fériés et avoir au minimum un week-end libre par mois.

Date :

Signature (père) :

Signature (mère) :



LETTRE DE PRÉSENTATION

Membre officiel



(destinée à l'Association ainsi qu'à votre futur(e) Au pair, décrivez votre famille, vos loisirs, expliquez ce que vous attendez de l'Au pair, etc...)



CONDITIONS GÉNÉRALES



FRAIS DE DOSSIER / FRAIS DE PLACEMENT ET DE SUIVI

- ★ Afin de pouvoir bénéficier de leurs services, les familles d'accueil doivent verser des frais de dossier à l'Association *Fée rêvée*:
 - ✦ les frais de dossier « Été » concerne les séjours inférieurs à trois mois notamment durant l'été. Ils couvrent une période maximum de trois mois à compter de la date du dépôt du dossier d'inscription.
 - ✦ les frais de dossier pour les séjours supérieurs à trois mois couvrent une année à compter de la date du dépôt du dossier d'inscription et sont renouvelables à chaque date anniversaire.
 - ★ Les frais de placement et de suivi comprennent :
 - ✦ dans le cadre de la formule intégrale :
 - l'étude du profil de la personne dont la famille a besoin,
 - la présentation et mise en contact avec nos candidats,
 - l'accompagnement dans les démarches administratives,
 - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
 - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,
 - le remplacement de l'Au pair dans la mesure du possible,
 - ✦ dans le cadre de la formule simple :
 - l'accompagnement dans les démarches administratives,
 - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
 - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,
- NB : afin de garantir le sérieux de l'Au pair, la souscription à cette formule implique que l'Au pair s'inscrive à l'Association et réponde aux conditions requises par cette dernière.
- ✦ dans le cadre du prolongement du même Au pair :
 - l'accompagnement dans les démarches administratives,
 - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
 - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,
 - ✦ les options :
 - la pré-inscription à l'école de Langues : si vous souscrivez à cette option, *Fée rêvée* se chargera de la pré-inscription à l'école de Langues. La somme demandée peut-être révisée en fonction du montant demandé par l'école. L'Au pair vous remboursera du montant de la pré-inscription à son arrivée en France.
 - l'envoi par Chronopost international : *Fée rêvée* se chargera d'envoyer à l'Au pair les documents utiles pour la demande de visa.
 - la sélection d'un Au pair d'origine anglo-saxonne : l'Association *Fée rêvée* fera le maximum pour accéder à la requête de la famille d'accueil. Néanmoins, si aucune candidate anglo-saxonne ne correspondant aux attentes de la famille, l'Association *Fée rêvée* se réserve le droit de proposer d'autres nationalités à la famille d'accueil.

ANNULATION / REMBOURSEMENT

- ★ Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables.
- ★ Avant toute proposition de l'Association *Fée rêvée*, la famille pourra prétendre au remboursement des frais de placement et de suivi après demande écrite.
- ★ Les frais de placement et de suivi restent acquis de plein droit à l'Association *Fée rêvée* si la famille se désiste ou annule son engagement après avoir pris contact avec un candidat.

- ✧ Si l'Association ou la famille ne trouve aucun candidat intéressé par les offres de la famille, cette dernière a la possibilité d'annuler sa demande ou de la reporter à une date ultérieure,
- ✧ Un désistement en cours d'année ne peut en aucun cas entraîner un remboursement, même partiel des frais de placement et de suivi.
- ✧ L'Association se réserve le droit de :
 - ✧ rejeter la demande d'inscription d'une famille sans avoir à en donner les motifs,
 - ✧ interrompre ses services sans que la famille puisse prétendre à un remboursement même partiel des frais de placement et de suivi pour les motifs suivants :
 - placement de plus de deux stagiaires dans la même année,
 - conditions d'accueil et de travail différentes de celles énoncées dans le dossier,
 - retard ou défaut de rémunération du stagiaire, dépassement important du nombre d'heures,
 - renvoi abusif d'un stagiaire sans préavis.

ENGAGEMENTS DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

- ✧ Les enfants en charge de la personne placée doivent être scolarisés ou bénéficier d'un mode de garde complémentaire. Dans le cas contraire, un des deux parents ne travaille pas.
- ✧ Lorsqu'un ou plusieurs candidats lui seront proposés, la famille devra informer l'Association *Fée rêvée* de son choix sous 48 heures.
- ✧ La famille d'accueil s'engage à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'accueil d'un stagiaire au pair auprès de la Direction Départementale Du Travail et de l'Emploi de son département, de l'URSSAF, de la CPAM, etc ...
- ✧ Elle s'engage également à aider l'Au pair dans ses démarches pour l'obtention éventuelle du titre de séjour portant la mention étudiant auprès de la Préfecture.
- ✧ La famille doit également souscrire à une assurance privée couvrant les risques maladie et accident, le diagnostic de maternité, la responsabilité civile, le rapatriement (nous sommes à votre disposition pour vous conseiller).
- ✧ La famille doit pré-inscrire le stagiaire dans une école de langues dans le cas d'un séjour d'une durée supérieure à trois mois. Les frais de scolarité sont à la charge du stagiaire sauf dans le cas de l'accueil d'un stagiaire d'origine anglo-saxonne. Dans ce cas, la famille d'accueil s'engage à lui payer ses cours de Français (10 heures par semaine)
- ✧ Les frais de déplacement de l'Au pair (transports en commun, essence du véhicule et péage pour les déplacements au service de la famille) sont à la charge de la famille.
- ✧ Si la personne placée au pair rompt le contrat mais donne son préavis réglementaire de deux semaines, la famille s'acquittera des sommes qui lui sont dues.
- ✧ La famille s'engage, le cas échéant, à garder l'Au pair à son domicile jusqu'à ce qu'une autre famille puisse l'accueillir. L'Association *Fée rêvée* organisera les modalités de son départ dans les plus brefs délais.

ENGAGEMENTS DE FÉE RÊVÉE

- ✧ Si la famille d'accueil a opté pour la formule intégrale, l'Association s'engage à sélectionner rigoureusement les candidats susceptibles de répondre aux attentes de la famille et à en vérifier les références.
- ✧ L'Association s'engage à accompagner la famille d'accueil dans les démarches administratives (notamment auprès de la DDTEFP et de l'Ambassade de France du pays d'origine de la stagiaire le cas échéant). Remarque : l'Association ne peut en aucun cas être tenue responsable du refus d'accord de la DDTEFP, de la non obtention du visa long séjour ou du titre de séjour de l'Au pair ainsi que du retard des différentes services administratifs.

- ★ En cas de refus de visa ou de problème avec l’Au pair :
 - ✦ dans le cadre de la formule intégrale, l’Association s’engage à remplacer le stagiaire dans la mesure du possible. Néanmoins, si la famille refuse tout autre candidat, elle ne peut prétendre au remboursement même partiel des frais de placement et de suivi.
 - ✦ dans le cadre de la formule simple, l’Association ne s’engage aucunement à remplacer le stagiaire.
 - ✦ dans le cadre du prolongement de l’accueil de la même personne, l’Association ne s’engage aucunement à remplacer le stagiaire.
 - ✦ dans le cas d’une demande d’Au pair d’origine anglo-saxonne : l’Association ne s’engage aucunement à remplacer le stagiaire par un autre stagiaire de même origine.
- ★ Pour assurer une meilleure intégration, l’Association s’engage à organiser des réunions régulières avec l’Au pair. Cela sera également l’occasion pour cette dernière de faire connaissance avec d’autres Au pair.
- ★ Elle met à la disposition de la famille une notice d’information pour l’aider dans toutes ses démarches administratives. L’Association *Fée rêvée* ne pourra être tenue en aucun cas responsable des manquements de la famille à ce sujet ou des conflits entre les deux parties qui en découleraient.

CONGÉS

Le stagiaire aura une semaine de congés payés par période de 6 mois.

Il doit bénéficier d’au minimum un week-end libre dans le mois (selon la profession de la famille, voir avec l’Association).

Il ne doit pas travailler les jours fériés.

VÉHICULE

Une famille d’accueil mettant un véhicule à la disposition du stagiaire s’engage à contracter une assurance tous risques pour le véhicule prêté et ne prétendra à aucune indemnisation de la part du stagiaire en cas de dommages, si l’utilisation de celui-ci est requise pour les services de la famille.

En cas de dommages lors d’une utilisation pour ses loisirs, le stagiaire pourra s’attendre à payer le montant de la franchise. Il appartient à la famille d’informer le stagiaire de toutes ces conditions.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de toutes ces informations et de les accepter sans réserve.

Date et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » des deux parents :



CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'AU PAIR



LE SÉJOUR DE L'AU PAIR : UN ÉCHANGE CULTUREL

Vous désirez accueillir au sein de votre famille un ou une jeune Au pair pour quelques mois.

L'Au pair est un jeune étudiant étranger : il cherche à perfectionner son français dans le cadre de sa formation professionnelle.

Vous aurez compris que ce mode d'accueil vous engage à le recevoir comme un membre de la famille et à favoriser son immersion dans la culture française.

Le placement Au pair a fait l'objet d'un accord européen en date du 24 novembre 1969 et est, par conséquent soumis à une réglementation particulière.

Afin de ne pas être déconcerté à son arrivée, nous pensons qu'il est nécessaire pour vous de connaître exactement les conditions d'accueil énumérées ci-dessous.

LES AVANTAGES D'UN AU PAIR

- ★ L'étudiant étranger est une personne dynamique, motivée et responsable : il souhaite le plus rapidement possible s'intégrer à votre famille et s'immerger dans la culture française. Sachant qu'il restera quelques mois dans votre famille, il s'attachera à vos enfants et à votre famille : il sera un peu le grand frère ou la grande sœur qui vit encore à la maison et qui vous aide.
- ★ L'Au pair travaillera 30 heures par semaine selon l'emploi du temps que vous lui proposez. Il pourra également effectuer du baby-sitting jusqu'à deux soirs par semaine. L'emploi du temps que vous proposez correspond à celui d'une semaine « type ».
- ★ Son travail consistera à vous seconder pour tout ce qui concerne les enfants, c'est-à-dire :
 - ✍ le rangement et le ménage de leurs chambres,
 - ✍ la préparation de leurs repas,
 - ✍ le repassage de leur linge,
 - ✍ le rangement des pièces qui leur sont octroyées,
 - ✍ les accompagnements à l'école, aux activités et loisirs,
 - ✍ la vérification des devoirs,
 - ✍ etc.

EN ÉCHANGE

- ★ Vous vous engagez à privilégier l'échange culturel et traiter l'Au pair sur un plan d'égalité sociale : vous ne devez pas traiter l'étudiant étranger comme une femme de ménage.
- ★ Vous lui offrirez une chambre individuelle propre et confortable dans votre foyer ou à quelques mètres de votre logement. L'Au pair aura les clés de la maison.
- ★ Vous lui offrirez tous ses repas que vous devrez prendre dans la mesure du possible en famille. Si vous êtes absents, vous prendrez soin de lui laisser de quoi se nourrir à tous les repas. Il est possible également de lui verser une somme d'argent (1€50 pour le petit-déjeuner et 3€50 pour le déjeuner ou le dîner).
- ★ Vous lui donnerez son argent de poche chaque semaine. Vous en profiterez pour lui payer ses heures supplémentaires éventuelles. Cela pourra être également l'occasion de discuter avec votre Au pair : de le féliciter ou au contraire de lui demander d'améliorer certaines choses. En retour, il pourra expliquer les problèmes rencontrés.
- ★ En général, l'Au pair a son week-end de libre pour exercer son culte et pour ses loisirs.

- ★ Vous réglerez les frais de transport urbain de chez vous à son école de français (carte orange par exemple pour la région parisienne). Si l'Au pair se rend à pied à son école de langues, nous vous demandons de lui donner au minimum un carnet de tickets de métro/bus par mois afin que la jeune fille puisse se déplacer pendant son temps libre.

L'ARRIVÉE DE L'AU PAIR EN FRANCE

- ★ Vous vous engagez à aider l'Au pair et à l'encadrer surtout à son arrivée en France.
- ★ Vous l'accueillerez à son arrivée à la gare ou à l'aéroport. En cas d'impossibilité de votre part, les frais de taxi seront à votre charge.
- ★ Vous devez obligatoirement effectuer les démarches suivantes (l'Association est à votre disposition pour vous y aider) :
 - ★ avant son arrivée demander un accord de placement auprès de la DDTE (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi),
 - ★ le déclarer auprès de l'URSSAF, de la Sécurité sociale, de votre mutuelle et de votre assurance habitation dans les huit jours qui suivent son arrivée.
- ★ Si vous autorisez votre Au pair à conduire votre véhicule, n'oubliez pas de l'assurer tous risques auprès de votre assureur.
- ★ Vous l'aidez à régler les formalités administratives (passeport, visa, obtention de la carte de séjour étudiant si nécessaire, inscription à des cours de français),
- ★ Il faudra à l'Au pair quelques jours pour s'adapter à vos coutumes et à la nourriture française et dans les premières semaines l'Au pair peut avoir le mal du pays. Aidez-le à surmonter sa mélancolie. En cas de difficulté n'hésitez pas à en informer l'Association.
- ★ Vous l'aidez à se repérer le plus rapidement possible dans votre ville : se diriger dans la ville, savoir où prendre les différents moyens de transport,
- ★ Vous lui montrerez où sont situées les cabines téléphoniques environnantes. Vous pouvez aussi l'autoriser à téléphoner à la maison. Nous vous conseillons davantage de mettre à sa disposition un téléphone portable à carte (recharges à ses frais) afin qu'il soit joignable à tout moment. Lors de son départ, l'Au pair vous restituera le portable.

LE SÉJOUR DE L'AU PAIR CHEZ VOUS

- ★ L'Au pair s'engage à s'adapter aux coutumes françaises. Être au pair exige non seulement de la responsabilité de sa part, mais aussi de la souplesse envers vos traditions familiales. Vous saurez l'accueillir comme un membre de votre famille.
- ★ L'Au pair est censé prendre ses repas avec sa famille d'accueil, pour favoriser son apprentissage du Français. Si cela est, pour vous, difficile (problème d'horaires par exemple) n'hésitez pas à prendre du temps pour discuter avec lui et en profiter pour faire le point.
- ★ Vous devez lui laisser possibilité de laver son linge.
- ★ Soyez très discret : ne rentrez jamais dans sa chambre sans son accord.
- ★ Vous devrez laisser à votre Au pair suffisamment de temps libre durant la semaine pour suivre entre autres ses cours de Français (environ 10 heures par semaine). Bien évidemment, l'emploi du temps peut varier en fonction des imprévus (maladie des enfants, grève des transports, voyage professionnel) tout en respectant ses horaires de cours. En revanche, vous serez tenu de lui payer ses heures supplémentaires si vous avez davantage fait appel à ses services.
- ★ L'Au pair pourra prendre des vacances en vous informant bien à l'avance de son programme. Il peut prétendre à une semaine de vacances par tranche de six mois travaillés. Cette semaine sera considérée comme des congés payés, vous devrez par conséquent lui donner l'argent de poche correspondant.

- ★ Si vous décidez de vous séparer de votre Au pair en cas de mauvaise communication ou de conflit, un préavis de 2 semaines minimum est exigé. Pendant cette période, l'Au pair continuera à exécuter ses tâches correctement. En contrepartie, vous lui verserez son argent de poche.

De plus :

- ✍️ dans le cadre de la formule intégrale, vous devez en avertir au plus vite l'Association FÉE RÊVÉE. Cette dernière vous aidera dans la mesure du possible à chercher un autre étudiant.
- ✍️ dans le cadre de la formule simple, vous devez uniquement en avertir au plus vite l'Association FÉE RÊVÉE. Notre Association ne vous proposera pas de remplacement d'Au pair.

SES RAPPORTS AVEC VOS ENFANTS

Vous vous engagez naturellement à tout faire pour que les liens se tissent rapidement entre les enfants et votre Au pair. Vous lui confiez vos enfants et votre maison :

- ★ Expliquez à l'Au pair toutes les règles de la maison. Nous vous invitons à les écrire sur papier. Cela permettra à l'étudiant de les traduire dans sa langue.
- ★ Donnez-lui un maximum d'informations sur les habitudes de vos enfants (endormissements, régimes alimentaires, médicaments).
- ★ Montrez-lui exactement ce que vous attendez de lui ou d'elle : comment gérer les conflits avec les enfants, son degré d'autorité avec eux, ce que vous permettez aux enfants ou pas etc.

Enfin n'hésitez pas à expliquer à votre Au pair vos problèmes et vos soucis. La communication est la meilleure solution pour l'aider à s'intégrer au sein de votre famille.

Nous soussignés
certifions avoir pris connaissance des conditions d'accueil de l'Au pair, les avoir comprises et les respecter intégralement.

L'Association *Fée rêvée* se dégage de toute responsabilité quant aux éventuels dommages, pertes et dépenses occasionnés par l'Au pair.

Date :

Signature des deux parents précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



EMPLOI DU TEMPS DE VOTRE AU PAIR



Cet emploi du temps est destiné à aider votre Au pair à comprendre ce que vous attendez de lui pendant son séjour au sein de votre famille.

Il est bien entendu que ce planning peut varier d'une semaine à l'autre. Cependant, il doit refléter ce que vous attendez de votre jeune au pair.

En effet, il se basera sur ce document pour décider s'il accepte de travailler dans votre famille. D'où l'importance de remplir cette fiche le plus précisément possible. Indiquez le nombre d'heures par demi-journée ainsi que le total de la journée.

Remarques :

- ✧ il faut distinguer la période scolaire et la période des vacances.
- ✧ sont considérées comme heures travaillées les heures pendant lesquelles l'Au pair est tenu d'être présent, qu'il soit actif ou non.
- ✧ les heures de repas doivent être indiquées comme heures travaillées si l'Au pair est seul pour s'occuper des enfants. En revanche, si le repas est pris en famille, le temps passé est considéré comme participation à la vie familiale.

NOM DE LA FAMILLE :

PÉRIODE SCOLAIRE				
		Matin	Après-midi	Total
Lundi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Mardi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Mercredi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Jeudi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Vendredi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Samedi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Dimanche	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Total hebdomadaire :				H

Soirées de baby-sitting par semaine :

Jours de congé par semaine :

PÉRIODE DES VACANCES

		Matin	Après-midi	Total
Lundi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Mardi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Mercredi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Jeudi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Vendredi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Samedi	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Dimanche	Enfants	H	H	H
	Tâches ménagères	H	H	H
Total hebdomadaire :				H

Soirées de baby-sitting par semaine :

Jours de congé par semaine :

Date :

Signature (père) :

Signature (mère) :



FRAIS DE DOSSIER

Nous versons à l'Association *Fée rêvée* des frais de dossier (non remboursables) et joignons à cette effet :

- 80 € pour un placement d'une durée inférieure à trois mois
- 100 € pour un placement d'une durée supérieure à trois mois
- 60 € pour un renouvellement de dossier. NB : concerne uniquement les familles qui ont sollicité l'année précédente les services de *Fée rêvée*

FRAIS DE PLACEMENT ET DE SUIVI

Nous souhaitons accueillir un étudiant Au pair et nous joignons à cet effet les frais de placement et de suivi d'un montant de :

- * **Formule intégrale** : *Fée rêvée* trouve la jeune fille, nous guide dans les démarches administratives et aide à l'intégration de l'Au pair
 - 160 € pour une période de 1 à 3 mois (soit deux chèques de 80,00 €)
 - 300 € pour une période de 4 à 6 mois (soit deux chèques de 150,00 €)
 - 460 € pour une période de 7 à 12 mois (soit deux chèques de 230,00 €)
- * **Formule simple** : nous trouvons notre jeune fille, *Fée rêvée* nous guide dans les démarches administratives et aide à l'intégration de l'Au pair:
 - 240 € (soit deux chèques de 120,00 €)
- * **Prolongement de l'accueil** : nous souhaitons garder notre Au pair actuel(le), *Fée rêvée* nous guide dans les démarches administratives et effectue le suivi de l'Au pair:
 - 160 € pour une période de 6 à 12 mois
- * **Options** :
 - Pré-inscription à l'école de Langues** : nous souhaitons que *Fée rêvée* effectue la pré-inscription et joignons à cet effet un chèque de 90 € (somme à vérifier en fonction de l'école)
 - Envoi des documents pour la demande de visa** : nous souhaitons que *Fée rêvée* assure l'envoi par Chronopost international des documents utiles pour l'obtention du visa et joignons à cet effet un chèque de 65 €
 - Au pair d'origine anglo-saxonne** : nous souhaitons accueillir un Au pair de langue maternelle anglaise et joignons à cet effet
 - un chèque de 130 € pour un séjour de 3 à 12 mois
 - un chèque de 85 € pour un séjour de moins de 3 mois.

Nous avons bien noté que dans le cas où l'Association *Fée rêvée* ne trouve pas de candidat(e) anglo-saxon(ne), cette dernière nous proposera d'autres nationalités

Nous soussignés, Monsieur et Madame déclarons avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales et d'accueil de l'Association *Fée rêvée*. Nous renonçons à rechercher la responsabilité de l'Association en cas de dommages et préjudices de toute nature causés par notre Au pair pendant son séjour. Nous nous engageons également à contracter une assurance pour l'Au pair couvrant les risques maladie, accident, le diagnostic de maternité, la responsabilité civile et le rapatriement.

DATE

SIGNATURE des deux parents
précédée de la mention manuscrite
« Lu et Approuvé »